

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**de la Communauté de Communes du
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"**

Séance du 8 avril 2021

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 44

DELIBERATION
n° 2021 - 3 - 24

L'an deux mille vingt et un, le 8 avril, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 2 avril, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Christian PRAUD, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Nathalie JAN, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Béatrice JUSTIN.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET, Béatrice JUSTIN à François BLANCHET.

Séverine BESSONNET est désignée secrétaire de séance.

**Projet d'agrandissement du siège administratif de
la Communauté de Communes : demande de
subvention au Département de la Vendée et à la
Région des Pays de La Loire**

Le Bureau Communautaire lors de sa séance du 14 janvier 2021 a approuvé le programme de l'agrandissement du siège administratif de la Communauté de Communes et le montant de l'enveloppe prévisionnelle de travaux à hauteur de 1 500 000 € HT, et a décidé de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour cette future construction.

Il est rappelé que cet agrandissement prend en compte l'évolution des services liée notamment au passage en Communauté d'Agglomération et à la nécessité de localiser la salle du Conseil Communautaire sur le site du siège administratif, suivant une conception modulable permettant l'organisation régulière des autres réunions comme celles des groupes de travail ou du Bureau communautaire.

Dans le cadre de leur plan de relance respectif, la Région des Pays de La Loire et le Département de la Vendée ont décidé d'allouer aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale une subvention complémentaire au contrat respectif « Contrat Territoire Région CTR » et « Contrat Vendée Territoire CVT », dans l'attente de la mise en place des futures procédures contractuelles. Il est précisé à ce sujet que la subvention régionale est de 572 000 €, que la subvention départementale est fixée à hauteur de 400 789,60 €, et que leur affectation est prévue pour cofinancer l'agrandissement du siège administratif de la Communauté de Communes.

Concernant la subvention régionale, qui est conditionnée à des exigences de performance énergétique de la future construction, le dépôt du dossier doit être effectué avant le 30 juin 2021. Pour la subvention départementale, le dépôt du dossier doit intervenir avant le 15 avril 2021, avec un commencement des travaux avant le 31 décembre 2021. Il est précisé que la délibération de la Communauté de Communes sollicitant les subventions attendues doit être jointe à chaque dossier.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 18 mars 2021,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

DECIDE :

Article 1 : de solliciter pour l'extension du siège administratif de la Communauté de Communes, auprès de la Région des Pays de La Loire une subvention de 572 000 € et du Département de la Vendée, une subvention de 400 789,60 € ;

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président, à signer toutes les pièces se rapportant au dossier respectif de demande de subvention auprès de la Région des Pays de La Loire.

**Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,**

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 15 AVR. 2021
- de l'affichage le : 15 AVR. 2021
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 15 AVR. 2021

Givrand, le 13 avril 2021

Le Président,

François BLANCHET

